



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-051  
-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 12 avril 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Budget primitif 2018 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs –  
Affectation de résultat**

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

**PRESENTS :**

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

**POUVOIRS :**

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 12 avril 2018

**OBJET : Budget primitif 2018 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs – Affectation de résultat**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du compte administratif 2016 du budget principal, intervenu en séance communautaire du 5 avril 2018 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Principal présente en 2017 un excédent de 683.666,44 € ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget des transports pour l'exercice 2017 présente un résultat nul ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2018 du budget des transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 9 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 8 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation n°3 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**(ABSTENTION MM. RIOLACCI ET ZUCARELLI)**

De reporter à la ligne R001 du budget primitif 2018 du budget des Transports, 683.666,44€ ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .... 04 MAI 2018. ....  
Et publication ou notification  
du .... 04 MAI 2018. ....  
Charlotte GAGNE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**